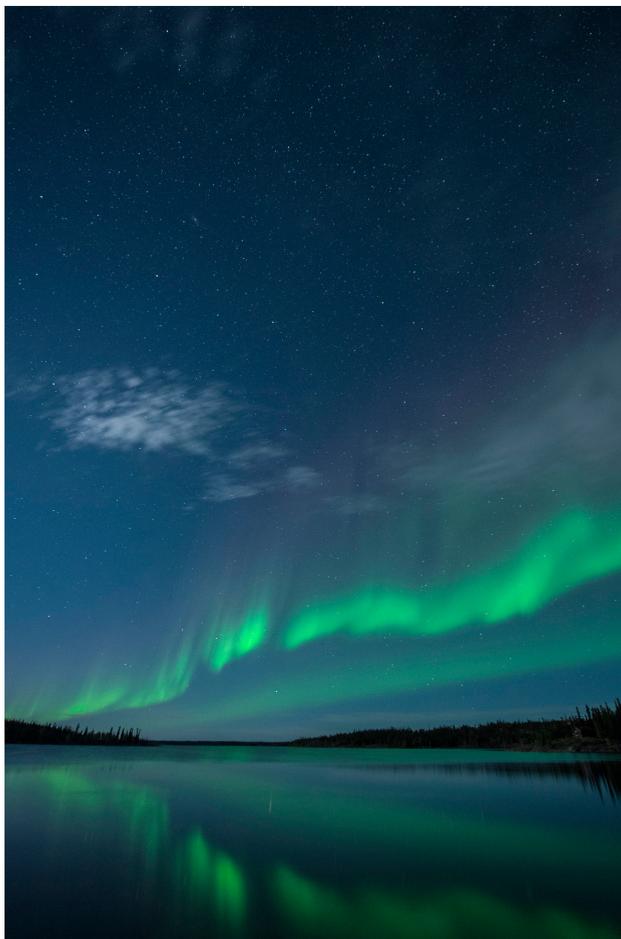




Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



GOUVERNEMENT DU CANADA

Présentation au **Dialogue de Talanoa**

N° de cat.: CW70-5E-PDF

ISBN: 1926-1888

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12^e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 819-938-3860

Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos: © Getty Images

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

1. Établir le plan climatique du Canada : adopter une approche inclusive pour déterminer où aller et comment y arriver.....	1
2. Mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques pour une économie forte, concurrentielle et à faibles émissions de carbone.....	2
3. Adopter une tarification de la pollution par le carbone en tant qu'élément central du plan climatique du Canada et outil clé pour réduire les émissions et générer une croissance propre	3
4. S'adapter au changement climatique et renforcer la résilience climatique	4
5. Saisir les débouchés économiques en investissant dans la croissance propre.....	5
6. Favoriser une transition juste et équitable vers une économie à faibles émissions de carbone	6
7. Réévaluer les progrès réalisés afin d'adopter des cibles plus ambitieuses au fil du temps.....	7
8. Collaborer avec des partenaires internationaux pour améliorer la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale	8
9. Mobiliser le soutien aux pays en développement.....	10
10. Établir des lignes directrices communes et rigoureuses pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.....	12
11. Établir des partenariats avec les peuples autochtones pour améliorer la lutte contre les changements climatiques à l'échelle nationale et internationale	13
12. Assurer le succès du Dialogue de Talanoa.....	14



1

Établir le plan climatique du Canada : adopter une approche inclusive pour déterminer où aller et comment y arriver

Le Canada prend des mesures importantes pour lutter contre les changements climatiques et favoriser la croissance propre, tant au pays qu'à l'étranger. Par exemple, il a appuyé l'élaboration d'un Accord de Paris ambitieux, y compris l'ajout du seuil de 1,5 degré (à l'article 2) et a été, par la suite, l'un des premiers pays à signer et à ratifier l'Accord de Paris et à s'engager à réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 % par rapport au niveau de 2005.

Tout d'abord, dans le cadre des efforts déployés pour respecter les engagements du Canada en vertu de l'Accord, le premier ministre du Canada et les dirigeants des gouvernements provinciaux et territoriaux (premiers ministres) se sont réunis en mars 2016 et ont convenu de prendre des mesures ambitieuses pour atteindre ou dépasser l'objectif national de 2030. De plus, ils ont admis que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devaient collaborer s'ils voulaient réduire les émissions de GES et favoriser une croissance économique durable.

Les premiers ministres ont ensuite mis sur pied quatre groupes de travail FPT chargés de recenser les options stratégiques en matière de tarification du carbone à l'échelle du Canada et de déterminer des possibilités précises d'atténuation, d'adaptation et de technologie propre. Ces groupes de travail ont entamé un processus exhaustif de mobilisation générale, de consultation et de dialogue à l'échelle du pays, mobilisant les peuples autochtones et tenant compte des commentaires des Canadiens, des entreprises et de la société civile. Le gouvernement du Canada a également lancé une campagne nationale de mobilisation, « Parlons action pour le climat », et un portail Web sur le sujet, qui a reçu plus de 13 000 commentaires et idées sur les changements climatiques et la croissance propre de la part de près de 4 000 citoyens et de 600 organismes. Les Canadiens ont également participé à plus de 50 assemblées publiques tenues partout au pays. À partir des commentaires formulés à l'occasion des consultations, y compris les présentations produites sur un site Web interactif et au cours de réunions publiques locales partout au Canada, les groupes de travail ont rédigé et présenté leurs recommandations finales en octobre 2016. Celles-ci ont servi à l'élaboration du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

2

Mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques pour une économie forte, concurrentielle et à faibles émissions de carbone

Le 9 décembre 2016, le premier ministre et ses homologues provinciaux et territoriaux ont adopté le plan canadien en matière de croissance propre et de changements climatiques qui prévoit des mesures ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques, renforcer la résilience aux changements climatiques et stimuler une croissance économique propre¹. Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques s'inscrit dans la foulée du leadership démontré par les provinces et les territoires et des mesures prises individuellement et collectivement. Cette réalisation historique constitue le premier plan canadien de lutte contre les changements climatiques qui contient des engagements communs et individuels des gouvernements FPT et auquel ont participé les peuples autochtones, le secteur privé, les ONG et les Canadiens d'un océan à l'autre.

Le Cadre pancanadien repose sur quatre piliers : la tarification de la pollution par le carbone, les mesures complémentaires pour réduire les émissions dans tous les secteurs de l'économie, l'adaptation et la résilience au climat ainsi que les technologies propres, l'innovation et les emplois. Le Cadre pancanadien présente plus de cinquante mesures concrètes qui touchent tous les secteurs de l'économie, y compris l'électricité, l'environnement bâti, l'industrie, les transports, l'agriculture et la foresterie, et les déchets. Grâce à ce plan, le Canada devrait atteindre, voire excéder, la cible de 2030.

Nous avons réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre du Cadre pancanadien. Les principaux développements en matière de réglementation visant à réduire les émissions comprennent la publication de l'ébauche de règlement fédéral sur la production d'électricité au charbon et au gaz naturel, le règlement définitif sur le méthane pour les secteurs pétrolier et gazier, et l'entrée en vigueur du règlement régissant l'utilisation des hydrofluorocarbures. Ces règlements contribueront à réduire les émissions de GES et à créer la certitude nécessaire pour encourager les nouveaux investissements de l'industrie. Les gouvernements FPT font également d'importants investissements dans de grands projets d'infrastructure, y compris l'énergie renouvelable, les interconnexions électriques entre les provinces, les réseaux de recharge de véhicules émission zéro et le transport en commun. En 2018, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du Canada de 2 milliards de dollars a approuvé un financement pour des projets provinciaux et territoriaux, dont 19 visent l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs des bâtiments résidentiels et commerciaux. Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture de cinq ans entre les gouvernements FPT, des fonds sont alloués pour aider le secteur agricole à réduire ses émissions et à renforcer sa résilience aux effets des changements climatiques. Le Canada joue également un rôle de chef de file dans la réduction des émissions de GES provenant des activités gouvernementales, notamment en achetant et en adoptant des technologies propres, en s'engageant à écologiser les parcs de véhicules et en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

¹ La Saskatchewan et le Manitoba n'ont pas adopté le Cadre pancanadien à ce moment-là; le Manitoba l'a fait en février 2018.

3

Adopter une tarification de la pollution par le carbone en tant qu'élément central du plan climatique du Canada et outil clé pour réduire les émissions et générer une croissance propre

La tarification de la pollution par le carbone est largement reconnue comme un moyen efficace de réduire les émissions au coût le plus bas pour les entreprises et les consommateurs, et de soutenir l'innovation et la croissance propre. Elle envoie un signal important aux marchés et incite à réduire la consommation d'énergie grâce à des mesures de conservation et d'efficacité. C'est pourquoi la tarification de la pollution par le carbone est un élément central du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (le Cadre pancanadien).

En octobre 2016, le premier ministre a annoncé l'approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone. L'approche retenue par le gouvernement fédéral à cet égard fera en sorte que la tarification de la pollution par le carbone s'appliquera à une vaste gamme de sources d'émissions avec une rigueur croissante au fil du temps, partout au Canada. Les provinces et les territoires qui choisissent de mettre en œuvre un système clair fondé sur les tarifs seraient tenus de fixer un tarif minimal de 10 \$ la tonne en 2018 et de l'augmenter de 10 \$ par année jusqu'à concurrence de 50 \$ la tonne d'ici 2022. Les provinces dotées d'un système de plafonnement et d'échange doivent fixer une cible de réduction des émissions en 2030 égale ou supérieure à la cible de réduction de 30 % du Canada et abaisser les plafonds annuels (accroissement de la rigueur) d'ici au moins 2022 d'une valeur qui correspond au moins à la réduction des émissions prévue pour l'année en cause par les systèmes de tarification du carbone.

Étant donné que certaines provinces et certains territoires ont déjà adopté des systèmes de tarification de la pollution par le carbone, ou y travaillent, l'approche canadienne accorde aux provinces et territoires la souplesse nécessaire pour sélectionner le genre de système qui leur convient, sous réserve de certains critères communs visant à assurer l'équité et l'efficacité. Le gouvernement du Canada s'est également engagé à élaborer et à assurer un filet de sécurité fédéral pour la tarification de la pollution dans les provinces et les territoires qui le demandent et dans toute administration qui n'a pas de système de tarification de la pollution conforme à la norme fédérale.

La *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, adoptée en juin 2018, établit le cadre juridique et définit deux éléments habilitants du filet de sécurité fédéral pour la tarification de la pollution : une redevance sur les combustibles fossiles que devront en général payer les producteurs et les distributeurs de combustibles (aussi appelée « redevance sur les combustibles ») et un système de tarification fondé sur le rendement pour les installations industrielles à fortes émissions de gaz à effet de serre qui sont tributaires du commerce (aussi appelé « système de tarification fondé sur le rendement [STFR] »). Lorsque le filet de sécurité fédéral s'appliquera, le gouvernement du Canada versera la totalité des recettes directs à la province ou au territoire d'origine. En octobre, le premier ministre a annoncé les juridictions dans lesquelles le filet de sécurité fédéral s'appliquera, garantissant ainsi qu'un prix sur la pollution par le carbone sera en vigueur partout au Canada en 2019.

4

S'adapter au changement climatique et renforcer la résilience climatique

Les Canadiens ressentent déjà les effets des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les inondations plus intenses et plus fréquentes, les feux de forêt, le dégel du pergélisol et l'érosion côtière. En mettant en œuvre les engagements en matière d'adaptation et de résilience pris dans le Cadre pancanadien, les gouvernements FPT réagissent de façon proactive aux risques que les répercussions des changements climatiques posent pour la sécurité et la santé des Canadiens. À l'échelle fédérale, ces engagements comprennent notamment le lancement du Fonds d'adaptation et d'atténuation en matière de catastrophes à frais partagés de 2 milliards de dollars en 2018 pour appuyer les investissements dans des projets d'infrastructure à grande échelle qui renforcent la résilience des collectivités canadiennes aux catastrophes naturelles. Le gouvernement du Canada prend également des mesures pour intégrer la résilience climatique dans les guides de conception des bâtiments et les codes du bâtiment, et il a fait des investissements pour aider les administrations locales à évaluer et à planifier les risques climatiques. Des programmes fédéraux récents ont aidé à financer plus de 350 projets visant à améliorer la résilience du Canada aux effets des changements climatiques, notamment des projets dans des collectivités du Nord, autochtones et côtières.

La diffusion en temps opportun de renseignements fiables sur le climat pour aider les Canadiens à mieux se préparer aux répercussions des changements climatiques demeure une grande priorité. À l'automne 2018, le gouvernement du Canada a lancé sa source officielle de renseignements, de données et d'outils climatiques fiables, le Centre canadien des services climatiques (CCSC). Le CCSC collabore avec les organismes régionaux existants responsables du climat, ainsi qu'avec les provinces et les territoires afin d'établir des organismes régionaux responsables du climat là où il n'en existe pas, en vue d'offrir conjointement des services climatiques qui répondent aux besoins locaux. De plus, les gouvernements FPT accélèrent les efforts visant à réduire les risques pour la santé associés aux changements climatiques, dont la propagation de maladies infectieuses, comme la maladie de Lyme transmise par les tiques. Plusieurs programmes sont en cours dans l'ensemble du pays pour sensibiliser la population aux risques pour la santé associés aux changements climatiques et pour renforcer la capacité du système de santé à y faire face. Les régions du Nord et côtières et les peuples autochtones demeurent une priorité dans les initiatives d'adaptation, car ils sont touchés de façon disproportionnée par les changements climatiques. Ces initiatives visent notamment à aider les peuples autochtones à surveiller les changements climatiques dans leurs collectivités et à utiliser le savoir et la science autochtones pour orienter les mesures d'adaptation.

5

Saisir les débouchés économiques en investissant dans la croissance propre

L'adoption de mesures éliminant les pires effets des changements climatiques permet de stimuler l'innovation technologique, de bâtir une économie à faibles émissions de carbone concurrentielle et de créer des emplois bien rémunérés. La Banque mondiale estime que la lutte mondiale contre les changements climatiques créera de nouvelles possibilités d'investissement dans les marchés émergents, d'ici 2030, de l'ordre de 23 billions de dollars.

Le virage vers un avenir plus propre est déjà amorcé au Canada. En 2017, le Canada a obtenu le quatrième rang mondial du Global Cleantech Innovation Index en tant qu'innovateur ayant un rendement particulièrement solide dans les domaines du financement disponible et de l'entrepreneuriat précoce. En plus de la tarification du carbone et d'autres mesures de réduction des émissions, il investit comme il ne l'a jamais fait dans les technologies propres, l'innovation et l'infrastructure. En vertu du Cadre pancanadien, le Canada a mis sur pied le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone de 2 milliards de dollars afin d'aider les provinces et les territoires à prendre des mesures nouvelles et novatrices pour réduire les émissions d'ici 2030, ainsi que le secteur public, le secteur privé, les organismes sans but lucratif et les organisations autochtones afin de miser sur l'ingéniosité canadienne dans la lutte contre les changements climatiques. Ces investissements appuient les efforts de leadership en matière de climat et de croissance propre à tous les paliers de gouvernement et dans divers secteurs de la société, élargissant ainsi la portée et la profondeur du Cadre pancanadien. De plus, certaines provinces et certains territoires ont adopté leurs propres mesures financières pour accélérer la mise au point et le déploiement de technologies propres.

Le Canada reste déterminé à favoriser l'essor d'un secteur des technologies propres concurrentiel. En 2017, il a annoncé un investissement de 2,3 milliards de dollars dans les technologies propres, dont plus de 1,4 milliard de dollars pour le financement et 400 millions de dollars pour la mise au point et la démonstration de technologies propres. De plus, il investit comme il ne l'a jamais fait dans la modernisation et la transformation de ses infrastructures. Au cours des

dix prochaines années, le Canada investira 26,9 milliards de dollars dans des projets d'infrastructure électrique verte et 28,7 milliards de dollars dans le transport en commun urbain. Ces investissements sont conformes aux objectifs de l'Accord de Paris visant à orienter les flux d'investissement vers la croissance propre de l'avenir, et ils démontrent que le Canada s'efforce de créer un environnement national propice à ce changement.

Les marchés financiers jouent un rôle dans la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone en procurant les investissements nécessaires pour développer et appliquer des technologies, processus opérationnels et infrastructures à faibles émissions de carbone. Les projets de finance durable pourraient inciter les investisseurs à favoriser les actifs à faible intensité carbonique et résilients aux changements climatiques. À la demande du G20, le président du Conseil de stabilité financière, Mark Carney, a chargé le groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat, dirigé par l'industrie, de recommander des façons pour les entreprises de divulguer de façon plus uniforme et comparable les possibilités et risques financiers liés au climat. Le rapport définitif a été publié en juin 2017. En réponse à ces recommandations, au printemps 2018, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre des Finances du Canada ont mis sur pied le Groupe d'experts en financement durable afin de mobiliser un large éventail d'intervenants canadiens sur les possibilités et les défis liés aux finances durables et à la divulgation des risques liés au climat, et de recommander au gouvernement du Canada les prochaines étapes à envisager pour promouvoir une croissance économique propre et à faibles émissions de carbone au Canada. Depuis sa création, le Groupe d'experts a communiqué avec des centaines de contributeurs issus des réseaux financiers et commerciaux, des gouvernements, des organismes de réglementation financière, des groupes de réflexion et des universités, et a publié son rapport provisoire en octobre 2018. Un rapport définitif contenant d'autres constatations et recommandations est attendu au printemps 2019.

6

Favoriser une transition juste et équitable vers une économie à faibles émissions de carbone

Les mesures prises en vertu du Cadre pancanadien auront un effet positif et tangible sur la vie des Canadiens, notamment en créant plus d'emplois verts, en renforçant la résilience aux phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents (p. ex., les inondations et les feux de forêt), en aidant les Canadiens à réduire leurs factures de chauffage et d'électricité et en contribuant à accroître la disponibilité des biens et services à faibles émissions de carbone et à en diminuer le coût.

D'autre part, le Canada reconnaît l'importance de soutenir les collectivités canadiennes qui pourraient être touchées par la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Par exemple, il s'est engagé à éliminer progressivement la production traditionnelle d'électricité à partir du charbon d'ici 2030, ce qui aura des répercussions sur les travailleurs du charbon et les collectivités de certaines régions du pays. Afin de mieux comprendre ces répercussions et de les atténuer, le Canada a mis sur pied un groupe de travail indépendant sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes. Le groupe de travail comprend des représentants des syndicats, des entreprises et

des administrations municipales, ainsi que des experts en développement durable et en perfectionnement de la main d'œuvre. À l'été de 2018, les membres du groupe de travail ont visité les régions touchées partout au Canada et ont rencontré directement les travailleurs du charbon et leurs familles, les collectivités, les intervenants et les gouvernements. Le groupe de travail présentera au gouvernement du Canada d'ici la fin de 2018 un rapport contenant des recommandations sur la meilleure façon de soutenir les travailleurs du charbon et les collectivités afin d'assurer une transition réussie. Entre-temps, le Canada a annoncé un financement de 35 millions de dollars pour appuyer des programmes de formation professionnelle et de diversification économique à l'intention des travailleurs et des collectivités des régions touchées. Les conclusions du groupe de travail constitueront une contribution importante du Canada au mouvement international d'appui à la transition vers l'énergie propre. Le Canada, de concert avec ses partenaires, fournira des exemples concrets et décrira des pratiques exemplaires dans le but d'appuyer l'élimination progressive du charbon à l'échelle mondiale.

7

Réévaluer les progrès réalisés afin d'adopter des cibles plus ambitieuses au fil du temps

Le Canada a parcouru beaucoup de chemin depuis le lancement de son plan sur la croissance propre et les changements climatiques et a fait d'importants progrès vers son objectif en vertu de l'Accord de Paris de réduire les émissions de 30 % par rapport au niveau de 2005 d'ici 2030, comme il l'a indiqué dans son plus récent rapport national et biennal à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Nous savons qu'il reste beaucoup de travail à faire et nous continuerons d'explorer tous les moyens de réduire davantage les émissions. Dans le contexte de la Déclaration d'ambition signée par le Canada et 22 autres pays au cours de la réunion ministérielle sur l'action climatique de juin 2018, nous sommes déterminés à évaluer l'adoption de cibles plus ambitieuses.

Le Canada veut adopter à l'avenir une approche ouverte à l'égard de l'élaboration et de l'application des politiques et poursuit les consultations auprès de ses partenaires et intervenants pour la mise en œuvre du Cadre pancanadien. L'initiative de mobilisation des spécialistes que le Canada a mise sur pied aidera à obtenir de ceux-ci des conseils pour les gouvernements et les Canadiens, qui serviront de fondement aux mesures futures en matière de croissance propre et de changements climatiques et entraîneront l'adoption de cibles plus ambitieuses. Tout comme les processus de la CCNUCC, le plan du Canada comprend des mécanismes de reddition de comptes et de production de rapports qui permettront de faire le point sur les progrès réalisés, de réévaluer les mesures de lutte contre les changements climatiques et d'adopter des cibles plus ambitieuses au fil du temps. Cette reddition de comptes comprend la présentation de rapports annuels aux dirigeants des gouvernements FPT et aux Canadiens.

Quant à la période après 2030, le Canada a également été l'un des premiers pays à soumettre une stratégie pour le milieu du siècle à la CCNUCC. Cette stratégie décrit à quoi ressemblerait le Canada selon divers scénarios où les GES auraient été réduits de 80 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050. Elle décrit divers moyens normatifs non apparentés à des politiques pour établir une économie à faibles émissions de carbone d'ici 2050, tout en reconnaissant que les réductions d'émissions seront plus difficiles à obtenir dans certains domaines et exigeront des technologies de diminution nette des émissions et de séquestration.

Le rapport conclut qu'un certain nombre de composantes de base sont nécessaires pour effectuer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, la plus importante étant le besoin de produire de l'électricité propre et d'électrifier les applications finales. D'après le rapport, il est possible de réaliser d'importantes réductions dans les secteurs des transports et de la construction et dans certains secteurs industriels en misant à la fois sur l'électrification globale et la génération d'électricité sans émissions de gaz à effet de serre. Le rapport souligne également l'importance de l'efficacité énergétique et des combustibles renouvelables, ainsi que de la bonne gestion de nos terres et de nos forêts pour séquestrer le carbone. Enfin, la stratégie du Canada vise une économie plus propre et plus novatrice qui contribue à réduire les émissions et à protéger l'environnement tout en créant des emplois et en stimulant la croissance économique.

Le Canada part du principe que le rapport continuera d'être mis à jour et adapté au fil des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures visant à créer une économie à faibles émissions de carbone. Il est d'avis que les stratégies pour le milieu du siècle devraient être présentées suivant un processus itératif ou cyclique, selon lequel les Parties fournissent des mises à jour régulières en fonction de l'évolution des technologies à faibles émissions de carbone et de la situation nationale.

8

Collaborer avec des partenaires internationaux pour améliorer la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale

Pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, ainsi que les mesures ambitieuses de lutte contre les changements climatiques conformément à l'objectif à long terme de l'Accord en matière de température, il faut une étroite coopération entre les gouvernements et tous les acteurs à tous les niveaux.

Pour faire progresser la coopération internationale entre nos partenaires internationaux afin d'obtenir des résultats solides dans le cadre du programme de travail de Paris à la COP24, le Canada a lancé la réunion ministérielle sur l'action climatique en 2017 de concert avec la Chine et l'Union européenne. La réunion ministérielle permet à plus de 30 représentants de grandes économies et à des acteurs importants du milieu des changements climatiques de discuter de la mise en œuvre ambitieuse de l'Accord de Paris. La première réunion ministérielle a été organisée par le Canada à Montréal en septembre 2017. La deuxième réunion ministérielle a été organisée par l'Union européenne à Bruxelles en juin 2018. Le Canada est fier de continuer à travailler avec l'Union européenne et la Chine pour faire progresser ces discussions multilatérales d'une importance fondamentale.

En allant au-delà de la collaboration multilatérale entre gouvernements, nous devons reconnaître la contribution importante des acteurs autres que les Parties, y compris les coalitions et les gouvernements infranationaux, les organisations de la société civile, les jeunes et les entreprises du secteur privé, qui peuvent prendre des mesures concrètes et ambitieuses. Tous ces acteurs ont clairement un rôle à jouer. En travaillant ensemble, nous pourrions aller au-delà des capacités individuelles et établir des économies et des sociétés à faibles émissions de carbone pour tous.

Dans cet esprit de collaboration et fort des mesures nationales solides et inclusives qu'il a adoptées, le Canada est fier de travailler au sein de l'*Alliance Énergiser au-delà du charbon* avec le Royaume-Uni et plus de 70 autres membres, y compris des gouvernements, des entreprises et des groupes de la société civile, qui se sont engagés à éliminer progressivement et de façon durable la production d'énergie à l'aide de charbon. Depuis le lancement de l'Alliance à la COP23, l'élan n'a cessé de s'amplifier, ce qui témoigne d'une dynamique mondiale robuste et croissante à l'égard de l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon. Pour ce qui est de l'avenir, l'Alliance continuera de profiter des grands événements internationaux pour mettre en valeur les efforts de transition de ses membres vers l'énergie propre, inspirer d'autres groupes à adhérer à l'Alliance et faciliter les discussions entre pairs sur les pratiques exemplaires, les solutions et les défis dans le but de soutenir les engagements à éliminer progressivement le charbon.

L'une des mesures les plus importantes que la communauté internationale puisse prendre pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris consiste à éliminer progressivement la production d'électricité à partir du charbon. Le Canada doit également tenter d'accroître la coopération par l'entremise de forums internationaux complémentaires qui sont axés sur d'autres domaines et secteurs susceptibles de contribuer grandement aux objectifs communs établis dans l'Accord, notamment en ce qui concerne l'effort mondial de réduction des émissions dans le transport maritime et aérien international par l'entremise de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Il est également important de noter que selon diverses études, les mesures prises à l'échelle mondiale à l'égard des polluants climatiques de courte durée de vie (notamment le méthane, les hydrofluorocarbures et l'ozone troposphérique) contribueront considérablement à l'atteinte de l'objectif de température de l'Accord de Paris. Grâce à ses politiques sur les changements climatiques et la pollution atmosphérique, le Canada a mis en œuvre des mesures clés pour réduire l'émission de chacun de ces polluants. Le Canada favorise la collaboration internationale, entre autres par le biais de la Coalition pour le climat et l'air pur (CCAP), pour établir des partenariats dans le but de réduire les polluants climatiques de courte durée de vie à l'échelle mondiale. À cette fin, le Canada est fier d'avoir appuyé la déclaration de Talanoa de la CCAP et la présentation conjointe à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

En ce qui concerne l'effet possible des mesures collectives visant à réduire les polluants climatiques de courte durée de vie sur l'objectif de l'Accord de Paris en matière de température, il serait possible de retrancher jusqu'à 0,5 degré Celsius au réchauffement planétaire en mettant en œuvre efficacement l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal. Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier l'Amendement de Kigali et a adopté une réglementation exhaustive pour éliminer progressivement les HFC au pays. Il félicite les pays qui ont déjà ratifié l'Amendement et continue d'encourager les autres pays à faire de même dès que possible. Afin d'accélérer l'élimination progressive des HFC à l'échelle mondiale, le Canada a versé une somme supplémentaire au Fonds multilatéral du Protocole de Montréal en 2017 et entreprendra plusieurs projets bilatéraux pour mettre en application rapidement l'Amendement de Kigali dans les pays en développement.

Tout au long de 2018, le Canada a utilisé sa présidence du G7 pour faire progresser la lutte internationale aux changements climatiques. Il reconnaît la nécessité d'aller au-delà des différences stratégiques et de s'attaquer aux points communs des enjeux urgents. C'est pourquoi le Canada a adopté une approche novatrice qui consiste à regrouper les réunions des ministres du G7; il a notamment mis sur pied un groupe mixte qui a fait ressortir les liens entre les changements climatiques, la santé des océans et l'énergie propre. Ce groupe a utilisé la réunion des ministres de l'Environnement comme principale tribune pour donner l'impulsion nécessaire à la COP24 et signaler l'importance cruciale de finaliser et d'adopter le programme de travail de l'Accord de Paris en 2018. Les ministres ont également reconnu le besoin urgent de mettre de l'avant des solutions novatrices pour atténuer les risques climatiques, mieux reconstruire et promouvoir des solutions axées sur la nature afin de réduire les risques climatiques pour les pays les moins développés, les petits États insulaires en développement, les collectivités autochtones et de l'Arctique, et d'autres personnes vulnérables.

En ce qui concerne ses grandes priorités en matière de coopération internationale, le Canada est également fermement résolu à respecter le principe selon lequel le commerce et l'environnement s'appuient mutuellement. Dans ce contexte, il continue de chercher à obtenir des engagements dans le cadre de ses négociations d'accords de libre-échange (ALE) afin de collaborer avec ses partenaires commerciaux dans des domaines clés d'intérêt pour le Canada, notamment en ce qui concerne les défis environnementaux mondiaux, comme les changements climatiques.

9

Mobiliser le soutien aux pays en développement

Il faut également s'assurer que les pays en développement ont le soutien nécessaire pour prendre des mesures ambitieuses en matière de climat. C'est pourquoi le Canada versera 2,65 milliards de dollars canadiens d'ici 2020 en financement climatique pour aider les pays en développement à faire la transition vers des économies à faibles émissions de carbone qui sont résilientes aux changements climatiques.

Le financement climatique du Canada vise à accroître le soutien à l'adaptation dans les populations les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont touchées par les changements climatiques, à appuyer le mécanisme de financement de la CCNUCC, y compris le Fonds vert pour le climat, et à réduire les risques liés aux investissements du secteur privé compatibles avec des voies de développement préconisant de faibles émissions et la résilience aux changements climatiques.

Le soutien mondial à l'adaptation aux changements climatiques a augmenté de façon constante au cours des dernières années, mais il reste encore beaucoup à faire pour régler ce problème crucial. Alors que le Canada continuera de verser les 2,65 milliards de dollars canadiens comme il s'est engagé à le faire, il accroît son soutien à l'adaptation, notamment en intégrant les changements climatiques à l'aide internationale et en mettant l'accent sur l'exploration de nouvelles façons de tirer parti du financement climatique et d'explorer des possibilités viables d'investissement en matière d'adaptation. Par exemple, le Canada fournit 100 millions de dollars canadiens pour appuyer l'élargissement de la couverture de l'assurance contre les risques climatiques dans les pays vulnérables à ces risques.

Les changements climatiques touchent surtout les femmes et les filles, qui sont particulièrement vulnérables aux menaces climatiques. L'approche du Canada en matière de financement climatique a pour objectif général de reconnaître l'importance de l'habilitation des femmes et des filles et de la promotion de l'égalité des sexes dans la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement.

Le soutien du Canada, ainsi que celui d'autres pays donateurs, contribue à l'engagement continu de mobiliser collectivement 100 milliards de dollars américains par année d'ici 2020 auprès d'une vaste gamme de sources, publiques et privées, pour répondre aux besoins des pays en développement.

Le Canada reconnaît qu'il peut être difficile pour les pays en développement d'accéder au financement climatique et de l'attirer, et il est déterminé à travailler avec les pays pour éliminer les obstacles et renforcer les institutions. Dans le cadre de son engagement de 2,65 milliards de dollars, le Canada a déjà annoncé des initiatives d'une valeur de plus de 1 milliard de dollars canadiens visant à aider les pays en développement à gérer les risques et à renforcer leur résilience aux répercussions des changements climatiques, ainsi qu'à appuyer leurs efforts de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et de transition vers l'énergie propre. En plus de cet engagement, le Canada verse des fonds pour appuyer une vaste gamme d'initiatives d'atténuation et d'adaptation, notamment par l'entremise d'Exportation et développement Canada et du soutien infranational du gouvernement du Québec.

Le Canada a annoncé une série d'initiatives de financement qui s'inscrivent dans son engagement de 2,65 milliards de dollars et qui ciblent la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement en plus de soutenir les priorités du Canada pendant sa présidence du G7, y compris les engagements pris dans le cadre du *Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes* et les résultats des réunions des ministres du G7 sur les changements climatiques, les océans et l'énergie propre. Par exemple, pour appuyer les mesures d'adaptation dans les pays en développement, le Canada s'est engagé à verser 2 millions de dollars à l'International Institute for Sustainable Development pour le Réseau mondial des plans nationaux d'adaptation. Alors qu'il reconnaît le leadership des femmes dans l'avancement de la lutte contre les changements climatiques, il s'est également engagé à consacrer 2 millions de dollars à une nouvelle initiative visant à habiliter les femmes entrepreneures qui travaillent à l'élaboration de solutions aux changements climatiques dans les pays en développement. Comme il s'y est engagé dans le cadre du G7, le Canada appuiera également une étude visant à éliminer les obstacles à l'accès au financement auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement, en particulier les pays à revenu faible ou moyen.

Outre ces nouvelles initiatives, un certain nombre de nouveaux projets financés dans le cadre de l'engagement financier du Canada en matière de climat sont déjà en cours. Par exemple, le Canada fournit :

- 200 millions de dollars à la Banque asiatique de développement pour établir un fonds canadien sur le climat destiné au secteur privé en Asie II, afin de favoriser davantage la participation du secteur privé aux efforts d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques dans les pays à faible revenu et les pays dont le revenu se situe dans la moyenne inférieure, de même que dans les petits États insulaires en développement à revenu moyen-supérieur en Asie et dans le Pacifique. Dans le cadre de ce fonds, une somme de 30 millions de dollars a déjà été approuvée pour soutenir la construction et l'exploitation d'un projet d'énergie éolienne de 72 MW et de quatre projets d'énergie solaire d'une capacité totale de 42 MW dans des régions isolées de l'est de l'Indonésie. Il s'agira du premier projet solaire à l'échelle d'un service public développé par le secteur privé en Indonésie;
- 150 millions de dollars consacrés à l'Initiative de l'Afrique pour les énergies renouvelables afin d'aider les pays africains à adopter des systèmes d'énergies renouvelables qui favorisent la réduction des émissions de carbone tout en renforçant la sécurité économique et énergétique. L'initiative soutient le renforcement des politiques et des règlements et mobilise des fonds pour des mesures incitatives et des investissements dans des projets d'énergies renouvelables;
- 7,2 millions de dollars au programme EcoMicro de la Banque interaméricaine de développement pour appuyer la transition du secteur privé vers des sources d'énergie plus propres et plus durables dans les Caraïbes.
- 13 millions de dollars à AgroLAC, un partenariat public-privé novateur administré par la Banque interaméricaine de développement pour soutenir une agriculture respectueuse du climat en Amérique centrale.

10 Établir des lignes directrices communes et rigoureuses pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris

L'Accord de Paris servira à façonner l'orientation de l'action climatique à l'échelle nationale et internationale pour les décennies à venir. C'est pourquoi il est essentiel de finaliser le programme de travail de Paris et d'adopter à la COP24 des lignes directrices de mise en œuvre communes et rigoureuses pour donner vie au cycle d'ambition de l'Accord et aider la communauté internationale à intensifier ses efforts au fil du temps.

Des lignes directrices de mise en œuvre communes et rigoureuses, conformes aux dispositions de l'Accord de Paris, fourniront à toutes les Parties les outils nécessaires pour respecter leurs engagements et avoir confiance que chaque pays prend des mesures crédibles, concrètes et transparentes à cet égard. En opérationnalisant, par exemple, la façon dont les Parties mettent en œuvre les dispositions de l'Accord relatives aux contributions déterminées au niveau national, à la comptabilisation des efforts d'atténuation, à la production de rapports transparents sur les progrès réalisés en matière d'atténuation et à l'utilisation des marchés internationaux du carbone, les éléments du programme de travail de Paris et d'autres mesures jouent un rôle fondamental dans le soutien d'une action crédible visant à atténuer les changements climatiques qui reflète la plus grande ambition possible de chaque Partie.

C'est pourquoi le Canada, la Chine et l'Union européenne, en tant qu'initiateurs de la réunion ministérielle sur l'action climatique qui a eu lieu à Bruxelles en juin 2018, ont convenu avec d'autres pays participants que l'entente conclue à Paris constitue le fondement des directives d'application discutées à la COP24 et donne l'impulsion à la lutte climatique et au soutien mondial.

De plus, dans l'esprit du Dialogue de Talanoa, la COP24 offre au Canada l'occasion de démontrer l'importance de mener une lutte climatique qui est non seulement ambitieuse, mais aussi inclusive – en particulier pour les femmes et les peuples autochtones.

Alors qu'il vise à atteindre la cible de température de l'Accord et à mettre en application le plan d'action sur l'égalité entre les sexes, le Canada croit que les mesures prises doivent favoriser l'égalité et l'équilibre entre les sexes. Les femmes, y compris les femmes autochtones, et les filles devraient participer à la conception et à l'élaboration de solutions stratégiques aux changements climatiques, car l'action climatique sera plus efficace lorsque les femmes et les filles joueront un rôle actif. Dans cette optique, par l'entremise du Partenariat Canada-France sur le climat et l'environnement, le Canada finance un atelier visant à aider les femmes francophones en Afrique qui sont des chefs de file à contribuer aux négociations internationales sur les changements climatiques, y compris à la COP24. Plus tôt cette année, le Canada a également été l'hôte du Sommet du leadership sur les changements climatiques : les femmes en action pour le climat. Le Sommet a réuni des femmes chefs de file en matière de climat des secteurs public et privé, du milieu universitaire et de la société civile, y compris des jeunes et des membres des peuples autochtones, et avait pour objectif de promouvoir l'Accord de Paris ainsi que des solutions pour lutter contre les changements climatiques, tout en contribuant à l'habilitation des femmes.

11

Établir des partenariats avec les peuples autochtones pour améliorer la lutte contre les changements climatiques à l'échelle nationale et internationale

Il est fondamentalement important pour le Canada que les peuples autochtones et les collectivités locales participent activement à la lutte contre les changements climatiques et que les droits des Autochtones soient respectés. Les peuples autochtones en particulier, y compris les femmes, les hommes, les jeunes et les Aînés, subissent depuis des générations les effets des changements climatiques et continuent d'être des chefs de file en matière de conservation de l'environnement. Grâce à leur savoir et à leur expérience unique en matière de lutte contre les changements climatiques, les peuples autochtones sont bien placés pour contribuer de façon cruciale aux mesures d'atténuation et d'adaptation au niveau international, national et communautaire. Ils pourraient, par exemple, promouvoir l'intégration des systèmes de savoir autochtone dans les processus nationaux de planification des contributions déterminées au niveau national et dans les plans nationaux d'adaptation.

Dans cette optique, le Canada est fier d'avoir joué un rôle clé dans le déploiement réussi de la Plateforme pour les collectivités locales et les peuples autochtones (la plateforme) à la COP23. Avant et depuis le lancement de la plateforme, le Canada a cherché à jouer un rôle rassembleur en regroupant les parties, les peuples autochtones et d'autres pour assurer l'évolution de la plateforme et veiller à ce que les peuples autochtones continuent de se faire entendre dans les discussions en cours. Le Canada a notamment organisé un dialogue informel sur la plateforme à Ottawa en septembre 2017 et a appuyé la tenue de la première activité de la plateforme, soit un atelier multipartite sur la mise en œuvre des fonctions de la

plateforme, en marge de la 48^e session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 48) à Bonn, en Allemagne, en mai 2018.

Le Canada reste déterminé à promouvoir davantage la plateforme à la COP24 afin qu'elle contribue à améliorer de façon significative la participation des peuples autochtones et des collectivités locales aux activités de la CCNUCC, et qu'elle témoigne de l'importance qu'accordent les Parties au renforcement du savoir, des technologies et des pratiques des peuples autochtones et des collectivités locales en ce qui a trait à la lutte contre les changements climatiques.

Au Canada, le gouvernement s'est engagé à collaborer de près avec les peuples autochtones pour s'assurer qu'ils sont des partenaires à part entière et efficaces dans la promotion d'une croissance propre et de la lutte contre les changements climatiques au Canada. En partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse, le gouvernement a créé trois tables bilatérales de haut niveau sur la croissance propre et les changements climatiques. Ces tables fourniront une approche axée sur la collaboration pour la mobilisation continue des peuples autochtones dans la mise en œuvre du Cadre pancanadien et des grandes priorités relatives aux changements climatiques et à la croissance propre. Tout au long de 2018, ces tables permettront d'élaborer une approche structurée et collaborative pour la mobilisation continue des peuples autochtones dans la mise en œuvre du Cadre pancanadien et des grandes priorités relatives au changement climatique et à la croissance propre.

12 Assurer le succès du Dialogue de Talanoa

En prévision du Dialogue de Talanoa à la COP24, le Canada invite toutes les Parties à examiner les meilleures possibilités d'exercer une action climatique plus ambitieuse – au moyen d'autres politiques, mesures et actions, individuelles et coopératives, qui nous permettront d'atteindre notre but. Il juge qu'une discussion sur ces possibilités s'impose afin d'aider toutes les Parties à appliquer et à préparer leurs contributions déterminées au niveau national.

La phase politique du Dialogue de Talanoa doit maintenir l'esprit inclusif de ce processus pour qu'il contribue à catalyser l'action climatique à grande échelle de tous les acteurs. À cette fin, le Canada est heureux que des intervenants autres que les Parties aient accepté de participer aux tables rondes ministérielles. On ne saurait sous-estimer l'importance de l'action d'intervenants

autres que les Parties, et nous encourageons fortement Fidji et la Pologne à réfléchir à la façon dont ils mobiliseront ce genre d'intervenants, y compris les jeunes et les peuples autochtones, et les feront participer de façon significative à d'autres activités en plus des tables rondes ministérielles.

Le Canada a hâte de participer à cet important processus à la COP24. Il sera prêt à parler de ses réalisations en matière de changements climatiques et à tirer des leçons des expériences des autres. Cet échange l'aidera à comprendre les mesures que tous prennent pour réaliser l'Accord de Paris et comment nous pouvons tous travailler ensemble pour renforcer ces mesures et ainsi atteindre l'objectif à long terme en matière de température.